

RUBRIQUE I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Approbation de l'ordre du jour

1.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé :

Monsieur le Proviseur présente l'ordre du jour et précise qu'une modification de l'ordre du jour a été demandée en commission permanente – modification dans l'ordre d'examen des différents points, non suivie d'effet.

Un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : - année scolaire 2018/2019 : présentation de l'activité de la MDL (document annexé).

Les documents nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour sont distribués en début de séance.

7 questions diverses ont été déposées par les représentants des personnels enseignants, celles-ci seront examinées en fin de séance.

1.2 Présentation/contexte - Commentaires/débat

1.3 Vote : Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver l'ordre du jour.

Pour : Unanimité Abstention : Contre :

2. Adoption du procès verbal du CA

2.1 Enoncé de la question ou du sujet abordé :

Monsieur le Proviseur présente le procès-verbal du conseil d'administration de la séance du 26 mars 2019.

2.2 Présentation / contexte

2.3 Commentaires / débat

2.4 Vote :

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver le PV du 26 mars 2019

Pour : 23 Abstention : 1 Contre :

RUBRIQUE II. LYCEE LOUIS BARTHOU – Année scolaire 2018-2019

2. 1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Projet d'établissement : bilan des voyages et sorties 2018-2019.

2. Présentation / contexte

Le bilan des voyages indique 9 voyages du niveau secondaire, 2 du niveau CPGE et 2 dans le cadre du projet ERASMUS pour un total accompagnateur de 11302€ et 327.68€ de moyens de contributions facultatives des familles.

Les représentants de la FCPE demandent si des remises d'ordre sur les frais de restauration et d'hébergement sont prises en compte.

Il est indiqué que ce n'est pas prévu par le règlement intérieur du service de restauration, les forfaits de demi-pensionnaire et interne sont lissés sur l'année scolaire et participent d'un financement solidaire de la restauration.

Il est donc demandé que ce point des remises d'ordre pour les voyages scolaires soit ajouté lors de l'examen du règlement intérieur du service de restauration pour l'année prochaine.

3. Commentaires / débat

4. Résultats du vote (le cas échéant) pas de vote, ce point relève d'une information du CA.

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Activité de la MDL au cours de l'année scolaire 2018/2019

2. Présentation / contexte

Le document distribué est commenté, il est souligné la très grande implication des élèves, ils gèrent l'association, sont motivés et très engagés.

3. Commentaires / débat

4. Résultats du vote (le cas échéant) pas de vote, ce point relève d'une information du CA.

3. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Répartition de la dotation des indemnités pour missions particulières (IMP)

2. Présentation / contexte

IMP - Pour les missions exercées en établissement, le décret IMP - 2015-475 du 27 avril 2015 - prévoit que les modalités de mise en œuvre des missions particulières sont présentées, pour avis, par le chef d'établissement au Conseil d'Administration, après avis du conseil pédagogique, dans le cadre de l'enveloppe notifiée par le Recteur.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 juin émet un avis favorable à la répartition proposée en pièce jointe, pour 2019-2020.

3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur précise que ces IMP seront indiquées dans les VS des enseignants dès le mois de septembre.

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-65**

4. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Recrutement de personnels en Contrat Unique d'Insertion, CUI/CAE/ASH/AVS

2. Présentation / contexte

Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Nombre de postes : 10

Quotité de travail : TEMPS INCOMPLET

Mission confiée : EVS/CUI/ASH/AVS

Rémunération : SMIC proratisé

Origine du financement : ETAT

3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-63**

5. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Recrutement de personnels de surveillance : Assistants d'Education et AESH
2. Présentation / contexte
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public
[X] Assistants d'éducation
[X] Accompagnant des élèves en situation de handicap
Nombre de postes : 12
Quotité de travail : TEMPS COMPLET A INCOMPLET
Mission confiée : AED/AESH
Rémunération : SMIC proratisé
Origine du financement : ETAT
3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-64**

5.1 Point supplémentaire ajouté

Un débat s'engage sur les nouveaux recrutements d'AED inscrits dans le parcours de préprofessionnalisation.
Monsieur le Proviseur indique que ce dispositif permettrait une professionnalisation progressive des étudiants encadrés par un enseignant – tuteur. Seules les matières de lettres et mathématiques sont concernées. Ce seraient des moyens supplémentaires à la DGH.
Les représentants des personnels enseignants ne souhaitent pas que l'établissement se porte volontaire pour ce dispositif : le statut prévoit une année de stage, donc de mise en situation pour les nouveaux enseignants.

6. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **8** Abstention : **5** Contre **11**
7. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-72**

5.2 Point supplémentaire ajouté

Convention avec le lycée Montesquieu –
Employeur mutualisateur pour la fonction de paye (en remplacement du lycée Saint Cricq PAU) – bascule de la fonction paye au 01/09/2019.

8. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point afin de l'autoriser à signer la convention avec le lycée Montesquieu.
9. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre
10. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-71**

6. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Recrutement de personnels de surveillance internat : contrats de maitres au pair (MAP)
2. Présentation / contexte
Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public MAITRE AU PAIR
Nombre de postes : 3
Quotité de travail : TEMPS COMPLET A INCOMPLET
Mission confiée : MAP
Rémunération : SMIC proratisé
Origine du financement : EPLE-LYCEE LOUIS BARTHO
3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **23** Abstention : **1** Contre
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-69**

7. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Répartition des concessions de logement
2. Présentation / contexte
Concession de logement 2019-2020
Le Conseil Régional demande une délibération par le Conseil d'Administration relative à la répartition des personnels bénéficiant d'une concession de logement pour l'année 2019-2020 au regard des fonctions exercées par les personnels ATTEE
3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-59**

8. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Organisation des enseignements, des classes et des groupes à la rentrée 2019
 2. Présentation / contexte
Organisation des enseignements, des classes et des groupes à la rentrée 2019 - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte l'organisation de la structure pédagogique selon le tableau joint.
 3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur donne lecture des principes retenus afin de poser cette organisation, exposés dans le document joint.
Un débat s'engage sur le nombre de groupe prévus pour des effectifs similaires.
Les représentants des personnels enseignants souhaitent que la structure proposée s'adapte aux choix des élèves qui ne sont pas encore connus.
Les représentants des parents d'élèves soulignent également qu'il n'y a pas de visibilité actuellement, le nombre d'élèves potentiellement à ce jour en 1^{ère} (318) étant nettement inférieur aux nombres d'élèves prévus (374).
Monsieur le Proviseur précise que le vote porte sur un principe de répartition des groupes, nécessaire afin que la structure soit prête afin d'arrêter les services des enseignants en juillet.
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
 4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **13** Abstention : **10** Contre
- Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/2019-70**

RUBRIQUE III. LYCEE LOUIS BARTHOUS – Budget 2019

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Répartition des crédits d'Etat pour l'enseignement du second degré (dit : « crédits LOLF », Programme 141)
2. Présentation / contexte
LOLF 2019 PG 141-9600€
Sur le rapport du chef d'établissement, le Conseil d'Administration adopte la décision budgétaire modificative pour vote et propose la répartition de la notification LOLF 2019 – programme 141- d'un montant total de 9 600€ selon :
 - Carnets de correspondance : 0€
 - Projet d'établissement : 6641€ à destination des moyens budgétaires AP-PEDAGO-0CDI, suivi suivant le code LOLF,
 - Droits de reproduction : 2959€
 - Stages en entreprises : 0€
 - Autres dépenses pédagogiques: 0€Le reliquat antérieur des actions projets d'établissement reste affecté au projet d'établissement globalement.
3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-62**

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Proposition de prélèvements sur le fonds de roulement
2. Présentation / contexte
PRELEV FDR-Le CONSEIL d'Administration dans sa séance du 6 JUIN 2019 adopte la proposition de prélèvement sur fonds de roulement pour un montant global de 32 500€ au regard d'un fonds de roulement établi au 31/12/18 de 132 511.61 du lycée Louis Barthou.
Ce prélèvement répond à la nécessité de prendre en charge des compléments de moyens au titre de :
 - AP : 1 875€ d'achat d'écrans en complément de la dotation informatique de la collectivité
 - AP : 3 500€ de matériel vidéo projecteur et haut-parleur pour le bâtiment K
 - AP : 9 750€ de mobilier pour l'aménagement de la salle K92, voire des salles K92-94-95 et du labo de mathématique
 - ALO : 5 500€ au titre de provision de dépense de viabilisation
 - ALO : 2 375€ au titre des besoins de la logistique
 - ALO : 9 500€ au titre des besoins toujours conséquents de maintenance, dont l'attention au bâtiment K
3. Commentaires / débat
Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.
L'agent comptable présente et commente le document distribué en séance.
Les représentants de la FCPE s'étonnent qu'un prélèvement sur le fonds de roulement soit nécessaire afin de prendre en charge les dépenses liées à la réforme du lycée.
Monsieur le Proviseur précise que les moyens dégagés sur le fonds de roulement viennent en complément de subventions et dotations attribuée par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, en particulier afin d'équiper la salle K92 qui jusqu'alors était une salle de danse.
4. Résultats du vote (le cas échéant)
Pour : **Unanimité** Abstention : Contre
5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : **2018/19-60**

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :

[Avenant à la convention constitutive](#)

2. Présentation / contexte

Avenant à la convention constitutive GSA autorisant l'évolution des missions d'apprentissage et de formation continue - Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement du lycée Louis Barthou, Chef d'Etablissement SUPport du GRETA SUD AQUITAINE à signer l'avenant numéro 1 de la convention constitutive Convention Constitutive du Groupement GRETA Sud Aquitaine du 20 février 2015. Commentaires / débat

3. Commentaires / débat

[Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.](#)

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 13

Abstention : 8

Contre :

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : [2018/19-68](#)

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement :
restaurant application site de Lachepaillet de Bayonne

2. Présentation / contexte

TARIFS GSA -RESTAURANT APPLICATION - Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 juin 2019 adopte ET renouvelle les tarifs ci-dessous dans le cadre du fonctionnement du restaurant d'application de Bayonne du GRETA SUD AQUITAINE :

les tarifs en cours pour le restaurant d'application.

-11€ pour 2 plats

-15€ pour 3 plats

-30€ pour le dîner gastronomique

-1€ le café

-90 € l'atelier culinaire

Ces tarifs sont fixés pour la période de trois ans soit jusqu'en juin 2022 et révisable annuellement si besoin était.

3. Commentaires / débat

Monsieur le Proviseur demande au Conseil d'Administration d'approuver ce point.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Pour : 13

Abstention : 8

Contre

5. Numéro d'acte généré (le cas échéant) : 2018/19-67

RUBRIQUE VIII. QUESTION DIVERSES

1. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Après le retour des vœux en seconde, quel est l'état des lieux actuel de la DGH et du TRMD, avec l'impact sur l'offre de spécialités et sur les mouvements de postes (création / suppression, BMP) ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
A ce jour, le même nombre d'heures resta attribué à l'établissement.

2. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Pouvez-vous nous préciser votre choix définitif en matière de dédoublements par disciplines, et expliquer ces choix de l'établissement ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
Ce sujet a été porté à l'ordre du jour du conseil d'administration et a déjà été débattu. Pas de modification de l'approche globale.

3. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Pouvez-vous nous joindre la répartition prévisionnelle des IMP par disciplines?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
Ce sujet a été porté à l'ordre du jour du conseil d'administration et a déjà été débattu

4. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé :
STMG - a. certains groupes sont annoncés à 35. Pouvons-nous prévoir un dédoublement ?
b. Qu'en est-il de l'ETLV ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
Les représentants des personnels enseignants indiquent qu'il est très compliqué d'enseigner dans des classes à 35 élèves en STMG.
Il est indiqué qu'en l'état actuel il n'est pas prévu de dédoublement, cependant ce souci est pris en compte.
ETLV : une réflexion est en cours, à faire aboutir.

5. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Quelles sont les mesures prises pour assurer l'ouverture du foyer (actuellement fermé) ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
Pendant l'année scolaire, ce sont les assistants qui assurent l'ouverture dans la mesure des moyens disponibles : en dehors de leur présence, le foyer ne peut pas être ouvert. La MDL ne dispose pas des ressources financières nécessaires à l'emploi d'une personne.
Il manque clairement une personne référente.
Il est indiqué qu'actuellement, il n'y existe pas de recrutement ouvert en service civique d'animateur socio-culturel.

6. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : La demande d'abaissement des tableaux (depuis 3 ans) en bâtiment K (depuis l'enlèvement des estrades), ou à l'inverse de rehaussement (dans certaines salles), n'est actuellement pas prise en compte (depuis 3 ans). Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
La demande est prise en compte afin de mener les travaux nécessaires pendant les congés d'été.

7. Question / Point abordé

1. Enoncé de la question ou du sujet abordé : Pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'aumônerie dispose d'un accès direct dans l'établissement ?
2. Présentation / contexte
3. Commentaires / débat
Le cadre légal prévoit qu'une aumônerie peut exister dans un établissement scolaire public. L'église Saint Louis de Gonzague attenante au lycée est passée depuis peu sous gestion de la municipalité de PAU. Seule la personne qui intervient à l'aumônerie accède à cet espace via l'église.